



## **PROCÈS-VERBAL du Conseil Communautaire du Jeudi 22 septembre 2016 à 18 h 00 à la salle des fêtes à La Bégude de Mazenc**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice :** 39

**Nombre de conseillers présents :** 38. 37 à partir de 20H00 puis 36 à partir de 20H45

**Nombre de procurations :** 4

### **Étaient présents :**

**Mesdames :** S. BERNARD, C. MOULIN, M. MARTIN, N. BLANC, P. HOFFMANN, G. MORENAS, N. NELSON, F. SIMIAN, M. MAILLIAT GALLIANO.

**Messieurs :** D. ARNAUD, M-A. BARBE, E. BOUVIER, G. CUER, G. BOMPARD, P. CHALAMET, Ph. REYNAUD, J-P. FABRE, L. VINCENT, J-M. AUDERGON, J-P. BERNON, O. CADIER, F. GRESSE, F. TEXIER, Ph. BERRARD, M. ROUSSET, J. BOURSALY, R. PALLUEL, P.ESPIE, J-P. LEMÉE, D.BRUN, H. BOFFARD, A. DE LESTRADE, F. MUCKE, S. TERROT, A. TIXIER.

### **Étaient absents et avaient donné pouvoir:**

Madame LACHENS Anne (pouvoir à BLANC Nicole)

Monsieur MAGNIN Yves (pouvoir à BOURSALY Jean)

Monsieur JOST Frédéric (pouvoir à BOMPARD Guy)

Monsieur BARBE Marc-André (pouvoir CUER Gérard) à partir de 20H00

### **Était absente**

Madame PRIOTTO Christine

## **1 - Ouverture de la séance**

Le Président, J-M. AUDERGON, accueille les conseillers communautaires.

J-M. AUDERGON donne la parole à Marc-André BARBE, Maire de La Bégude de Mazenc.

M-A. BARBE souhaite la bienvenue sur la commune de La Bégude de Mazenc et présente quelques éléments clés. La commune connaît une augmentation de sa population de 2.7% (Département 0.8%). Elle attire beaucoup de personnes et dispose de tous les services de proximité attendus (boulangerie, tabac, boucherie, pôle santé, petit supermarché..).

Il n'y a pas de projet en cours au niveau communal mais deux projets portés par la Communauté de Communes avec le PAE de Boulagne et l'extension de la crèche Souffle d'Eveil. La commune réfléchit aussi à l'aménagement de l'entrée ouest du village.

J-M. AUDERGON fait le lien avec les 2 ateliers PLH qui ont eu lieu toute la journée, et qui nous amènent à réfléchir globalement à l'aménagement du territoire et aux enjeux associés.

J-M. AUDERGON explique que Laurent MASSON a démissionné de son mandat de conseiller municipal, pour raisons professionnelles. Il était responsable d'une commission assez importante sur la CCDB. Il le remercie à titre collectif de son investissement.

Il informe que c'est Fabien TEXIER qui le remplace suivant l'ordre du tableau de la commune de Dieulefit. Il souhaite la bienvenue à Fabien TEXIER, nouveau conseiller communautaire de Dieulefit. F. TEXIER se présente, il est menuisier nouvellement à son compte et informe qu'il présentera sa démission en tant que conseiller communautaire car son travail lui demande beaucoup de temps.

Le Président, J-M. AUDERGON procède à l'appel des présents. Le quorum étant atteint, le Conseil pourra délibérer valablement.

## **2 - Approbation du procès-verbal du 07.07.2016**

J-M. AUDERGON demande s'il y a des questions concernant le procès-verbal du 07.07.2016.

Le procès-verbal du 07 Juillet est approuvé à l'unanimité des conseillers communautaires présents (5 abstentions : M-A. BARBE, P. ESPIE, G. MORENAS, N. NELSON, F. TEXIER absents lors du conseil communautaire).

## **3 - Présentation du résultat de l'étude d'évaluation de la mise en place d'une régie intercommunale de collecte des déchets ménagers et assimilés**

J-M. AUDERGON rappelle que le service Gestion des déchets au-delà de la seule gestion propose et incite la population au tri sélectif et au compostage. Pour aller plus loin, la commission a analysé les conditions d'exercice du service de collecte et est allé jusqu'à s'interroger sur son passage en régie directe. Un groupe de travail a examiné le sujet avec Philippe BERRARD et Sébastien LIOGIER. Il tient à les remercier pour le travail accompli qui va être présenté ce soir.

Ph. BERRARD cite les élus ayant participé au groupe de travail qui s'est réuni 1 fois par mois depuis décembre 2015 : Patrick ESPIÉ, Frédéric JOST, Alain LECLUSE, Jacques HOLZ et Gérard CUER. La synthèse des activités du groupe a été transmise aux élus, sous deux formes : une version synthétique transmises par courrier et une version plus longue transmise par mail.

Un diaporama est projeté.

5 scénarios ont été proposés par le Bureau d'Etude.

Le scénario 2 a été retenu comme base d'organisation.



### Le personnel



- Scénarios 1 à 4 : 2 chauffeurs ; scénario 5 : 2 chauffeurs + 1 gardien
- + Encadrement : 20 % du temps des chauffeurs + gardien
- Pour les scénarios 1/2/4, les chauffeurs prennent en charge une partie du temps du responsable du service déchets pour le libérer pour l'encadrement
- Pour le scénario 5 : embauche d'un CDD pour la déchèterie de Dieulefit 5,5 mois par an

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4	Scénario 5
Encadrement (ETP)	0,26	0,34	0,40	0,33	0,47
Chauffeurs en ETP	1,31	1,72	2,01	1,63	1,63
Gardien	-	-	-	-	0,70
<b>Total ETP</b>	<b>1,57</b>	<b>2,07</b>	<b>2,41</b>	<b>1,96</b>	<b>2,80</b>
Encadrement	Temps libéré par les chauffeurs	0,07 ETP = 2,5 heures / sem.	0,4 ETP	Temps libéré par les chauffeurs	0,47 ETP
Chauffeurs	Temps disponible = 0,43 ETP = 15 h/sem. → Mutualisation	2 temps plein occupés aux collectes + 0,34 ETP pour le suivi du service	2 temps plein occupés aux collectes	2 temps plein occupés aux collectes + 0,33 ETP pour le suivi du service	2 temps plein collectes + déchèterie + embauche CDD 5,5 mois
Coût estimé régie TTC	206 644 €	260 870 €	299 576 €	258 820 €	292 870 €
Ecart régie - prestation	- 45 500 €	- 39 500 €	- 38 750 €	- 31 200 €	- 29 732 €

Le verre n'apparaît pas, car très vite le Bureau d'Etude a vu qu'il n'y avait pas de marge de manœuvre, la collecte étant très spécifique.

N. NELSON demande depuis quand Véolia est notre prestataire.

Ph. BERRARD précise que la société est notre prestataire depuis 2009 (de 2003 à 2009 COVED).

N. NELSON tient à souligner que cet été il n'y a pas eu de soucis, le service de collecte a bien progressé, et se demande alors pourquoi passer en régie ?

Ph. BERRARD rappelle que nous sommes dans le cas d'un marché public et que même si on ne se lance pas dans une régie, il n'est pas sûr que Véolia remporte le marché qui doit porter sur la période 2017-2021.

S. LIOGIER complète en indiquant que depuis 2013 avec la mise en place des conteneurs semi-enterrés, il y a eu pas mal de soucis avec la société. C'est pourquoi en 2014 et 2015, la CCDB a mis en place la Brigade Verte durant l'été pour améliorer la qualité du service. Il y a eu une très grosse implication du service.

F. GRESSE tient à souligner le sérieux de cette étude et remercie la présentation faite sur la commune. Il rappelle qu'auparavant la commune de Dieulefit organisait le service ramassage des ordures ménagères, puis des sociétés spécialisées ont pris le relais. Le passage en régie est pour lui un retour en arrière : la CCDB ne possède pas de services techniques, n'a pas de terrain pour bâtir un local, n'a pas de locaux techniques avec les équipements de sécurité, d'hygiène. Pour lui, compte tenu de notre petite entité, le personnel et le matériel seront toujours en flux tendus. Il faudrait plutôt s'orienter vers des services complémentaires : remplacement des containers, changement des horaires de déchèterie, projet ramassage des cartons des professionnels, ramassage des encombrants auprès d'une population démunie de moyen de transport.

J-P. FABRE estime que l'amélioration proposée du service est une démonstration de son implication et c'est le noyau de la régie.

F. SIMIAN dit que l'on va devoir mutualiser des services dans les années à venir. Compte tenu de l'étude et du personnel du service, elle pense que l'on ne prend pas de risque énorme.

O. CADIER dit que ce qui marche c'est la complémentarité Véolia et CCDB alors pourquoi ne pas continuer. Il faut développer le service comme proposé par Francis GRESSE.

F. SIMIAN demande pourquoi alors on ne prend pas en charge ce service ?

F. GRESSE dit que tout est sous-estimé et que dans 2 ans la REOM va augmenter.

A. LECLUSE indique que l'étude a été faite avec sérieux. Les coûts prévus sont au maximum.

Les 39 000 € d'économie si on passe en régie le sont par rapport au marché passé il y a 5 ans. Au prochain marché, on n'est pas sûrs d'avoir les mêmes coûts. Si ce n'est pas Véolia, il faudra refaire tout le travail effectué avec eux.

C. MOULIN demande si les chauffeurs seront novices ou expérimentés ?

Ph. BERRARD dit qu'il y a possibilité de recruter 2 chauffeurs extérieurs avec de l'expérience mais aussi de reprendre le chauffeur de Véolia.

O. CADIER s'interroge sur notre réactivité par rapport à un problème avec le camion de collecte.

Ph. BERRARD dit que les camions seront en location avec maintenance en cas de panne. Pièces en 24 H sinon la société propose un camion miroir le temps de la réparation.

La CC de l'Herbasse est passée en régie depuis longtemps. Le camion est en location, ils sont ravis, et notamment de la réactivité de la maintenance. La CC du Diois est elle aussi en régie, ils sont passés en location de camion ce qui permet d'avoir des camions neufs à la fin du terme du contrat.

O. CADIER demande combien a de camion la CC de l'Herbasse ?

Ph. BERRARD répond qu'elle en a 1.

S. LIOGIER dit qu'au niveau technique, le camion qui tourne actuellement a les mêmes délais en cas de dépannage. Beaucoup de prestataires se tournent vers la location de camion pour avoir des véhicules neufs.

D. ARNAUD dit qu'en cas de panne, on a une souplesse car certaines petites communes peuvent attendre pour être collectées et le service pourra se concentrer sur les plus grosses communes.

F. MUCKE demande ce qu'il adviendra si on tente la régie et que cela ne marche pas.

Ph. BERRARD répond que la location sera terminée et le personnel licencié (indemnité de licenciement ou reclassement si fonctionnaire).

G. MORENAS a envie de faire confiance au projet. Si ça ne marche pas, ce n'est pas irréversible.

P. ESPIE propose de réaliser un questionnaire commune par commune sur les améliorations à faire sur le service et les implications en matière de coûts.

S. TERROT dit que le personnel sera encore plus impliqué que les chauffeurs des collectes actuelles.

J. BOURSALY reconnaît la qualité du travail. Il regrette qu'il n'y ait pas eu d'intervention sur sa commune. Sur le principe, c'est intéressant, c'est une proximité du service.

Il s'interroge sur la fragilité des infrastructures, locaux, le contrat de location, la gestion du personnel (formation, absence, problèmes psycho-sociaux), contraintes réglementaires, est-on capable de gérer une augmentation de la population.

S. LIOGIER dit que la location des camions est basée sur 5 ans mais peut être affinée en 3 + 2 ans. Du point de vue réglementaire, nous avons déjà les contraintes à l'heure actuelle. S'il y a une augmentation du service, nous avons la connaissance des tournées pour intégrer des évolutions. Par exemple, lorsqu'on a souhaité renforcer la collecte des cartons en implantant des pélicans sur chaque PAV, il a fallu 1 an ½ au prestataire pour le mettre en place !

J-M. AUDERGON dit qu'il y a des différences de sensibilités sur cette question de passage en régie, elles se sont exprimées même au sein du bureau. Nous avons demandé à un Bureau d'Etude de nous accompagner pour valider les questions importantes à se poser. La proposition qui est faite aujourd'hui porte sur :

1. Le même niveau de prestation
2. Un gain financier qui a été minimisé
3. Un recrutement de personnel qui porte sur deux personnes avec Sébastien qui a par le passé managé une équipe de 15 personnes.
4. Un abandon du projet, si nous n'avons pas l'aval du Conseil Départemental sur le hangar et le carburant
5. La reprise du personnel pour laquelle la question de reprise du personnel a été levée, à savoir que nous n'avons pas obligation de reprise des personnels, ce qui permettra un niveau de rémunération identique.

### **Délibération n°49/2016 :**

Philippe BERRARD, Vice-président en charge de la commission "Gestion des Déchets" présente le résultat de l'étude d'évaluation de la mise en place d'une régie intercommunale de collecte des déchets ménagers et assimilés.

Cette étude, pointe l'intérêt que présente pour la collectivité la gestion directe de la collecte des déchets ménagers et assimilés, en terme de souplesse de fonctionnement, de possibilité d'évolution par rapport aux objectifs d'optimisation du service, et en terme de maîtrise du service et des coûts.

Vu le scénario opérationnel proposé par l'étude, il est donc proposé que la CCDB assure en régie directe :

- la collecte des Ordures Ménagères,
- la collecte des Déchets d'Emballages recyclables,
- et la collecte des Déchets de Papiers recyclables.

L'étude de faisabilité technique et financière en cours, prévoit la mutualisation de moyens avec les services Techniques du département pour le stationnement, le lavage et l'approvisionnement en carburant des véhicules de collecte encadrés par une convention.

Les particularités techniques des collectes en Points d'Apport Volontaire du Verre et des Cartons, justifie, aujourd'hui, de continuer les prestations externalisées de ces collectes.

Le calendrier prévisionnel proposé prévoit notamment la mise en place du service en régie directe à partir de l'automne 2017 sous condition de :

- prolongement par avenant du contrat de prestation actuel
- ou du passage d'un marché de prestation de courte durée.

Ceci afin d'assurer la continuité du service après la fin du contrat de prestation actuel prévu au mois de mai 2017 jusqu'à la structuration complète du service en régie directe.

En conséquence, il est proposé au Conseil Communautaire, après avis favorable de la Commission "Gestion des déchets" et du bureau de prendre un engagement de principe pour mener à terme ce projet.

Francis GRESSE demande un vote en bulletin secret. Cette proposition est acceptée à l'unanimité

Le Président, Jean-Marc AUDERGON, procède au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins	: 38
- Abstentions	: 3
- Blanc	: 3
- Suffrages exprimés	: 32
- Majorité absolue	: 17

Ont obtenu :

- Oui	: 21
- Non	: 11

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à la majorité des conseillers communautaires présents :**

**- APPROUVE le principe de la reprise, à l'issue du marché de prestation de service actuel, de collecte des déchets ménagers en régie directe des prestations suivantes :**

- o Collecte des ordures ménagères en conteneurs semi-enterrés et aériens,
- o Collecte des Emballages recyclables en colonnes aériennes,
- o Collecte des Papiers recyclables en colonnes aériennes.

**- APPROUVE le principe de maintenir en service externalisé, les prestations de collecte suivantes :**

- o Collecte du Verre en colonnes aériennes,
- o Collecte des Cartons en colonne aériennes.

**- AUTORISE le Président à lancer les procédures utiles à la reprise en régie de collecte des déchets ménagers et assimilés ;**

**- AUTORISE le Président à poursuivre la réflexion relative à la mutualisation de moyens techniques et humains ;**

**- AUTORISE le Président à demander un avenant de prolongation au marché de prestation actuel pour les collectes qu'il est envisagé de reprendre en régie directe.**

## **4 - Élection d'un Vice-président**

J-M. AUDERGON rappelle que la commission Petite enfance- Enfance- jeunesse revêt une importance majeure dans nos activités (crèches, RAM, ALSH, actions jeunesse), elle demande une forte implication.

Il explique qu'il a interrogé Mme PRIOTTO, Maire de Dieulefit sur la question, mais aucun élu de la commune n'a été volontaire. La CP s'est donc tournée vers les élus de la commission puis au sein du conseil communautaire. Nous avons sollicité différentes personnes et au regard de leur réponse nous proposons Michèle MARTIN, qui est une membre active de la commission et qui serait à même de continuer le travail engagé.

D. BRUN dit qu'il n'a eu aucun écho de cette concertation pour arriver à cette candidature et souligne que la commune principale se retrouve avec un seul représentant. Il dénonce la méthode de concertation, mais les compétences de Michèle sont bien là.

J-M. AUDERGON rappelle que la question a été posée à Dieulefit. C'était un souhait personnel et celui de la CP de se tourner vers Dieulefit. La réponse négative de la commune a conduit à envisager une solution de repli basée sur la recherche de l'intérêt général. Le premier élément de décision a été la représentation territoriale, et le second a été ancré sur le domaine des compétences.

D. BRUN dit que l'on aurait pu faire un comité des maires pour en débattre.

J. BOURSALY demande si le comité des maires est institutionnel ou à titre informatif " assemblée des sages " ?

J-M. AUDERGON répond que c'est un espace de concertation au sein de la CC et n'a rien d'institutionnel.

J-M. AUDERGON demande si l'on peut procéder à un vote à main levée. Cette proposition est acceptée à l'unanimité des conseillers présents.

### **Délibération n°50/2016 :**

Le Président, Jean-Marc AUDERGON, explique que Monsieur Laurent MASSON, élu Vice-président lors du Conseil Communautaire du 24 avril 2014, a donné sa démission en tant que conseiller municipal le 08 août 2016.

Il rappelle que par délibération n°24/2016 du 10 mars le nombre de Vice-présidents a été fixé à 8.

Il convient de procéder à l'élection d'un Vice-président.

Le Président, après avoir proposé la candidature de Madame Michèle MARTIN, demande si d'autres candidats se présentent avant de procéder au déroulement du vote.

Le Président, fait procéder au déroulement du vote, après avoir rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Michèle MARTIN ne prend pas part au vote.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :**

**- PROCLAME et INSTALLE Michèle MARTIN en tant que Vice-Présidente en remplacement de Monsieur Laurent MASSON, démissionnaire.**

Marc-André BARBE quitte la séance à 20H00 et donne pouvoir à Gérard CUER.

## **5 - Le point sur la Commission "Aménagement de l'Espace - Développement Économique"**

### **5.1- Point sur la commission.**

R. PALLUEL informe que les travaux sur le PAE à Boulagne se déroulent normalement, les entreprises tiennent leurs délais. Les réseaux humides sont presque finis. Les réseaux secs débutent le 3 octobre (réseau électrique en octobre avec le SDED, en novembre réseau téléphonique et éclairage public en décembre). La fin des travaux est prévue pour fin 2016 début 2017.

### **5.2- Subvention exceptionnelle.**

### **Délibération n°51/2016 :**

R. PALLUEL, Vice-président en charge de la commission "Aménagement de l'espace - Développement économique" rappelle que les bénéficiaires, dans le cadre du règlement d'aides à l'investissement des entreprises, sont seulement :

- les entreprises artisanales, inscrites au Répertoire des Métiers,
- les entreprises commerciales et de services, inscrites au Registre du Commerce et des Sociétés,
- et les auto-entrepreneurs.

Il explique que les pharmaciens de Bourdeaux ont sollicité une aide de la CCDB afin d'accompagner leur projet d'investissement sur la création d'une pharmacie neuve.

La demande concerne l'installation de garde-corps métallique, notamment sur la rampe PMR, pour un montant de 16 208 € HT.

Les membres de la Commission ayant examiné cette demande et :

- considérant l'importance pour la commune de Bourdeaux et les communes environnantes de conserver une pharmacie,
  - considérant l'investissement envisagé
  - au constat de la proportion de personnes âgées sur cette partie du territoire,
- proposent d'accorder une aide exceptionnelle de 15% de l'investissement, soit un montant de 2 431€.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :**

- **DÉCIDE d'attribuer une aide exceptionnelle d'un montant maximum de 2 431 €, représentant 15% d'un montant de dépenses de 16 208 €HT ;**
- **AUTORISE le Président à signer une convention attributive de subvention et toutes pièces utiles à cette décision.**

## **6- Le point sur la Commission "Agriculture - Gestion de l'Espace - Environnement"**

Il n'y a pas de points à traiter.

## **7 - Le point sur la Commission "Petite Enfance-Jeunesse"**

**7.1- Aménagement et investissement dans les structures Petite Enfance de la CCDB - Demande de subvention auprès du Département.**

### **Délibération n°52/2016 :**

Le Président, Jean-Marc AUDERGON, rappelle que la Communauté de Communes, est compétente en matière de : Création, aménagement, gestion et entretien des structures d'accueil petite enfance (enfants de moins de 6 ans).

Il explique que :

- pour la structure multi-accueil " Souffle d'éveil " à La Bégude de Mazenc, rayonne sur le secteur ouest du territoire, secteur dynamique au plan démographique. Des travaux d'extension sont nécessaires afin de répondre au besoin de garde des parents, plus de 20 demandes ne sont pas satisfaites. La capacité passerait de 19 à 25 berceaux.

Seront également intégrés les aménagements nécessaires à la mise en place de la fourniture des couches et repas pour les familles et les aménagements relatifs à la création d'un espace polyvalent pour le Relais d'Assistante Maternelles (RAM).

- Pour la structure multi-accueil " Les Dieul'filous " à Dieulefit, des aménagements et des équipements sont nécessaires dans l'objectif de créer une cuisine satellite qui permettra la fourniture des repas.

- Pour la structure multi-accueil " Picoti Picota " à Bourdeaux, lors des travaux initiaux réalisés par la CCVD, les aménagements extérieurs n'ont pas fait l'objet d'une attention particulière afin de permettre le développement de l'éveil psychomoteur des petits. Il est proposé d'installer un jeu extérieur adapté spécifiquement aux enfants de 6 mois à 5 ans.

### **Montant prévisionnel des dépenses**

Extension et aménagement " Souffle d'éveil "	600 851.71 €
Aménagement de la cuisine satellite " Les Dieul'filous "	4 410.33 €
Jeux extérieurs " Picoti Picota "	18 160.00 €

<b>TOTAL HT</b>	<b>623 422.04 €</b>
<b>Arrondi à</b>	<b>623 400.00 €</b>

Plan de financement :

- Département de la Drôme 20%	124 680.00 €
- CAF (en cours de demande)	315 000.00 €
- CCDB	183 720.00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>623 400.00 €</b>

Le Président, propose de solliciter une subvention de 20% auprès du Département dans le cadre du volet " Projets de Cohérence territoriale ".

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :**

- **SOLLICITE auprès du Département l'octroi d'une subvention d'un montant de 124 700 €, représentant 20% de la dépense ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

## **7.2- Aménagement et investissement dans les accueils de loisirs de la CCDB – Demande de subvention auprès du Département.**

### **Délibération n°53/2016 :**

Le Président, Jean-Marc AUDERGON, rappelle que la Communauté de Communes, est compétente en matière de :

- Création, aménagement, gestion et entretien de l'Accueil Loisirs Sans Hébergement à vocation intercommunale, pendant les vacances scolaires et les mercredis hors vacances
- et Organisation et gestion des activités jeunesse d'intérêt communautaire.

Il explique que des investissements pour des travaux d'aménagement et d'équipements sont nécessaires :

- Pour l'accueil de loisirs sans hébergement de la "Ferme Saint Pol" à La Bégude de Mazenc : aménagements intérieurs afin de répondre à la nouvelle organisation du service avec l'accueil des activités passerelles (11 – 14 ans) sur la structure et l'aménagement d'un espace dédié à l'accueil des moins de 6 ans, aménagements extérieurs pour protection solaire et accessibilité.
- Pour l'accueil de jeunes intercommunal : aménagements intérieurs et extérieurs afin de rendre le lieu attractif et adaptés aux activités préados et ados (dépose des cloisonnements, équipement, travaux d'isolation).

### **Montant prévisionnel des dépenses**

ALSH « Ferme Saint Pol »	50 562.72 €
Accueil de jeunes	156 000.00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>206 562.72 €</b>
<b>Arrondi à</b>	<b>206 600.00 €</b>

### **Plan de financement :**

- Région (obtenu)	46 800.00 €
- Département de la Drôme 20%	41 320.00 €
- CAF (en cours de demande)	60 000.00 €
- CCDB	58 480.00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>206 600.00 €</b>

Le Président, propose de solliciter une subvention de 20% auprès du Département dans le cadre du volet " Projets de Cohérence territoriale ".

### **Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :**

- **SOLLICITE** auprès du Département l'octroi d'une subvention d'un montant de 41 320 €, représentant 20% de la dépense ;
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.

## **8 - Le point sur la Commission "Solidarités-Habitat"**

F. SIMIAN informe que lundi 19 septembre a eu lieu l'inauguration des 3 aires de covoiturage (Dieulefit, Bourdeaux et la Bégude de Mazenc) du territoire à Bourdeaux. Puis un atelier PLH avec les membres de la commission et le Comité des Maires.

Les ateliers se sont poursuivis aujourd'hui à la Ferme St Pol sur : La réponse aux besoins des publics spécifiques le matin et Quel habitat produire pour demain ? Quelle place pour le parc existant ? L'après-midi en présence des élus et de partenaires venus nombreux.

## **9 - Le point sur la Commission "Tourisme"**

### **9.1- Point sur la commission**

É. BOUVIER fait un retour sur la saison touristique. + 23% de fréquentation sur les 3 premiers mois, une baisse de 17.5% en avril-mai, juin +16%, juillet et août stable. 19 000 personnes se sont renseignées auprès des 3 bureaux de l'OT en juillet-août. Plus de 75% de la clientèle française est rhônalpine. Le site internet est en constante augmentation (18%).



Il informe que Lisa GONTARD a fini son stage sur le spot nature. Elle a pu effectuer une bonne partie du conventionnement avec les propriétaires.

## **9.2- Élaboration d'une stratégie touristique, phase 2 et 3 – Demande de subvention LEADER.**

### **Délibération n°54/2016 :**

Éric BOUVIER, Vice-président en charge de la Commission "Tourisme", rappelle que la Communauté de Communes a engagé en 2015 une réflexion pour élaborer une stratégie touristique partagée du territoire.

La 1ère phase du travail, état des lieux et diagnostic, a été confiée à Coralie BOIVIN, stagiaire. A présent il est nécessaire d'entamer les phases 2 et 3, à savoir :

- Phase 2 : définition d'un positionnement spécifique et partagé
- Phase 3 : définition de son plan d'actions

Il propose de confier ces missions à un cabinet professionnel dont les compétences et les disponibilités correspondront mieux aux besoins qu'un(e) stagiaire.

Il propose que le coût pour la collectivité ne dépasse pas les montants dédiés habituellement à l'accueil de stagiaire (3 600 €, budgétés en 2016) et qu'une subvention soit sollicitée en complément auprès du programme LEADER.

Une consultation sera faite et le montant maximum alloué à l'action ne pourra pas dépasser 10 000 € TTC.

### **Plan de financement, TTC**

Dépense : Consultant ou cabinet : 10 000 €

#### Recettes

LEADER : 6 400 €

CCBD : 3 600 €

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :**

- **APPROUVE le projet ;**
- **APPROUVE une demande de subvention auprès du programme LEADER ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

## **9.3- Augmentation des tarifs de la taxe de séjour.**

### **Délibération n°55/2016 :**

Éric BOUVIER, Vice-président en charge de la Commission "Tourisme", rappelle que la taxe de séjour intercommunale est en place depuis le 1er avril 2007.

Il rappelle que ce sont les touristes qui s'acquittent de cette taxe et qu'elle est destinée à financer les efforts de promotion en faveur du tourisme.

Il explique que les montants de la taxe de séjour doivent être fixés dans les fourchettes tarifaires fixées par l'Etat.

Ceux de la CCDB sont inchangés depuis le 1er octobre 2013 et il propose une réévaluation selon la grille tarifaire suivante :

	<b>Fourchette réglementaire</b>	<b>Tarif actuel</b>	<b>Hausse proposée</b>
Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,70 – 4,00 €	2,50 €	2,75 €
Hôtel de tourisme 5 étoiles, résidence de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,70 - 3,00 €	1,80 €	2,00 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,70 - 2,30 €	1,20 €	1,35 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,50 - 1,50 €	0,70 €	0,80 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,30 - 0,90 €	0,50 €	0,55 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristique par tranche de 24h00 et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes (dont le label <i>Qualité Drôme des meublés</i> et l'appellation <i>Chambre d'hôtes référence</i> )	0,20 - 0,80 €	0,40 €	0,45 €
Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	0,20 - 0,80 €	0,35 €	0,45 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,20 - 0,60 €	0,35 €	0,40 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	0,20 €	0,20 €

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :**

- **VALIDE les nouveaux tarifs de la taxe de séjour ;**
- **DIT que la nouvelle tarification entrera en vigueur à compter du 1er janvier 2017 ;**
- **DIT que les autres éléments de la délibération du 20 juin 2013 restent inchangés ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

## **10 - Le point sur la Commission "Culture-Patrimoine"**

### **10.1- Modification du règlement d'aide aux manifestations culturelles associatives.**

F. GRESSE demande ce qui a changé ?

M. NIMER BERTHES explique que le règlement a été simplifié pour permettre de mieux analyser les dossiers. Des critères de sélection non mesurables ont ainsi été enlevés.

### **Délibération n°56/2016 :**

F. SIMIAN, Vice-présidente en charge de la Commission "Culture-Patrimoine", rappelle qu'un règlement d'aide aux manifestations culturelles associatives a été voté lors du Conseil Communautaire du 26 mars 2009 et permet depuis l'octroi de subventions après études des dossiers de demandes.

Elle explique qu'après deux ans de fonctionnement, la Commission "Culture-Patrimoine"- qui présélectionne les dossiers pour présentation en conseil communautaire – propose de modifier les contenus du règlement pour mieux l'adapter aux contextes actuels.

Elle fait lecture de la proposition.

Voir la proposition du règlement en document joint.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :**

- **VALIDE le nouveau règlement ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

### **10.2- Attribution de subvention au projet "Sacré Imaginaire - Randonnée musicale sur le sentier Sur les pas des Huguenots".**

M. NIMER BERTHES dit que la randonnée musicale est partie du Poët Laval le 28 août, avec 2 soirées étapes à Comps et Bourdeaux. Il est prévu 2 soirées de restitutions et 1 concert le 18 décembre sur le territoire.

O. CADIER dit que les collectivités doivent s'engager quand il y a un intérêt patrimonial, culturel. Il tient à souligner que sur ce budget de 50 000 €, la rémunération représente 34 000 €, c'est beaucoup et demande que l'on soit vigilant.

### **Délibération n°57/2016 :**

F. SIMIAN, Vice-présidente en charge de la Commission "Culture-Patrimoine", présente une demande de subvention de l'association Passé Minuit pour les actions locales du projet "Sacré imaginaire – Randonnée musicale sur le sentier Sur les pas des Huguenots".

Elle présente le projet dont le résumé a été joint à la délibération.

Le budget global du projet s'élève à 50 280 €. Passé Minuit sollicite une aide de la CCDB au titre des actions menées sur son territoire, soit 1 500 €.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents (10 ABSTENTIONS) :**

- **VALIDE une subvention de 1 500 € au projet "Sacré imaginaire - Randonnée musicale sur le sentier Sur les pas des Huguenots" ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

## **11 - Le point sur la Commission "Gestion des déchets"**

Philippe BERRARD informe que la prochaine commission aura lieu le lundi 10 octobre avec entre autre les 1ers retours sur le lecteur badge à la déchèterie (quantité, nombre de passage, déchets...).

## **12 - Le point sur la Commission "Finances-Personnel"**

**12.1- Modification du tarif de l'adhésion aux actions jeunesse (délibération n°36 du 20 juin 2013).**

### **Délibération n°58/2016 :**

H. BOFFARD, Vice-président en charge de la Commission "Finances - Personnel" rappelle qu'une adhésion est demandée aux jeunes afin de participer aux actions jeunesse (accueil de jeunes, activités périscolaires, séjours, ...). Ces adhésions sont obligatoires pour comptabiliser les heures

de présence des jeunes et de percevoir la PSO (Prestation de Services Ordinaires) versée par la CAF.

Il explique que pour inciter les jeunes à prendre une adhésion, notamment ceux qui ne fréquentent que l'accueil de jeunes, il est proposé de moduler l'adhésion par année scolaire, comme suit :

- une adhésion de 5 € pour l'accès à l'espace jeunes et les activités qui y sont proposées pendant l'année (périscolaire, mercredis, samedis et vacances),
- une adhésion de 10 € par jeune pour participer aux séjours,
- une réduction de 5 € sur l'adhésion séjours si le jeune est déjà adhérent à l'espace jeunes.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :**

- **ACCEPTE cette proposition ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

## **12.2- Décision Modificative n°2 - Budget Création de zones d'activités sur le Pays de Dieulefit – Investissement - Mouvement de crédit.**

### **Délibération n°59/2016 :**

H. BOFFARD, Vice-président en charge de la Commission "Finances - Personnel" explique que des crédits sont nécessaires au 1641 "Emprunts en euros" afin de régler la 1ère échéance du capital du prêt de 390 000 € réalisé auprès de la Caisse d'Epargne.

Désignation	Dépenses <sup>(1)</sup>		Recettes <sup>(1)</sup>	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	13 545.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0.00 €</b>	<b>13 545.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2312-205 : ZA de Boulagne	13 545.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>13 545.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>13 545.00 €</b>	<b>13 545.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :**

- **APPROUVE la proposition ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

## **12.3- Création d'un poste d'Adjoint Technique 1ère classe.**

**Annule et remplace la délibération n°114/15 du 11 décembre 2015.**

### **Délibération n°60/2016 :**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la Loi 83-624 portant droits et obligations des fonctionnaires,  
VU la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
VU la Loi 2007- 209 relative à la fonction publique territoriale,  
VU le Décret 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs,  
VU la délibération n°112/2015 du Conseil Communautaire en date du 10 décembre fixant les ratios des promus - promouvables au sein de la collectivité,

H. BOFFARD, Vice-président en charge de la Commission "Finances – Personnel" expose au Conseil Communautaire que certains agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade, suite à la réussite d'un concours, d'un examen ou encore par le biais de l'avancement à l'ancienneté.

Il expose que Christine GOETZ peut bénéficier d'un avancement de grade suite à l'ancienneté au grade d'adjoint administratif 2ème classe à compter du 10/07/2016.

Il est proposé au Conseil Communautaire de créer un poste d'adjoint technique de 1ère classe à temps non complet à raison de 8 heures hebdomadaires à compter du 01/10/2016.

**CONSIDERANT que l'agent remplit les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade ;**  
**CONSIDERANT que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné ;**

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :**

- **APPROUVE les propositions ci-dessus ;**
- **INSCRIT les crédits nécessaires au budget 2016 ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

### **13 - Le point sur la Commission "Travaux-Bâtiments-DSP"**

P. CHALAMET indique 2 chantiers sont en cours d'étude :

- la toiture et l'aménagement des combles à la Maison de la Céramique (déclaration préalable déposée en juillet, diagnostic amiante réalisé, DCE en cours d'élaboration) ;

O. CADIER indique que la commission accessibilité a donné un avis favorable.

- et l'extension de la crèche Souffle d'Eveil (DCE en cours d'élaboration).

### **14 - Décisions du Président**

#### **Décision D16/2016 :**

Le Président, **CONSIDÉRANT**

la nécessité de confier à un prestataire professionnel l'accompagnement du projet vidéo d'un groupe de jeunes dans le cadre des offres du service jeunesse intercommunal

**DÉCIDE** de signer une commande avec l'association Arpents Films

Le montant total de la prestation s'élève à 2 000 € TTC.

#### **Décision D17/2016 :**

Le Président, **DÉCIDE** de réaliser un Contrat de Prêt Secteur Public Local d'un montant total de 235 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement des travaux de rénovation de la Maison de la Céramique située Rue des Reymonds à DIEULEFIT, et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du prêt : PCV 0 %

Montant : 235 000 €

Durée d'amortissement : 15 ans

Périodicité des échéances : Annuelle

Taux d'intérêt annuel fixe : 0 %

Amortissement : Prioritaire

Commission d'instruction : 0 % du montant de prêt

#### **Décision D18/2016 :**

Le Président, **DÉCIDE** de réaliser un Contrat de Prêt Secteur Public Local d'un montant total de 169 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement des travaux de rénovation de l'espace collectif " le Quai ", situé Rue du Commandant Chaix à PONT DE BARRET, et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du prêt : PCV 0 %  
Montant : 169 000 €  
Durée d'amortissement : 15 ans  
Périodicité des échéances : Annuelle  
Taux d'intérêt annuel fixe : 0 %  
Amortissement : Prioritaire  
Commission d'instruction : 0 %

### **Décision D19/2016 :**

le Président, **CONSIDÉRANT** le marché à procédure adaptée (MAPA), relatif à la Mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux d'aménagement et d'extension de la structure multi accueil " Souffle d'éveil " à La Bégude de Mazenc ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'ajuster le montant du marché, conformément à l'article 4 du Cahier des Clauses Administratives Particulières, au montant des travaux de la phase APD.

Il convient de porter ce montant, dans le cadre de la signature d'un avenant à 43 128.00 €HT.

Le Président, **DÉCIDE** de signer un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre signé avec E.S.P.A.C.E.26 (Mandataire) et de porter le montant des honoraires à 43 128.00 € HT soit 51 753.60 €TTC.

### **Décision D20/2016 :**

Le Président décide les virements de crédits comme suit :

#### VIREMENT DE CREDITS N°1

Prélèvement 022 « Dépenses imprévues »	- 16 200.00 €
Augmentation 73925 « Fonds de péréquation des recettes Fiscales communales et intercommunales	+ 16 200.00 €

### **Décision D21/2016 :**

Le Président, **CONSIDÉRANT**

- la nécessité de confier à une compagnie artistique une résidence-mission d'éducation artistique et culturelle
- la nécessité d'ajuster le calendrier et le budget de l'étape 1 de la résidence du Collectif Craie,

**DÉCIDE** de modifier la décision D9/2015 et de signer un avenant à la commande passée avec le Collectif Craie portant :

- sur un nouveau montant total de prestation étape 1 établi à 16 650 € TTC
- sur une période d'action de l'étape 1 allant du 01er novembre 2015 au 30 septembre 2016.

### **Décision D22/2016 :**

Le Président, **CONSIDÉRANT**

- la nécessité pour la CCDB de prendre en charge les coûts liés aux consommations de fluides des locaux du CAEM.

**DÉCIDE** de rembourser à la commune de Dieulefit les charges afférentes à ces postes pour un montant total de 16 660 € TTC.

### **Décision D23/2016 :**

Le Président, explique que considérant, les prêts contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement :

- des travaux de rénovation de la Maison de la Céramique d'un montant de 235 000 €
- et des travaux de rénovation de l'espace collectif « le Quai » d'un montant de 169 000 €

Il convient de rajouter dans les caractéristiques financières la mention suivante :  
Typologie Gissler : 1A

### **Décision D24/2016 :**

Le Président, **CONSIDÉRANT**

- la nécessité pour la CCDB de prendre en charge les coûts liés aux consommations de fluides des locaux du CAEM

**DÉCIDE** de modifier la décision D22/2016 portant sur le remboursement des charges afférentes à ces postes à la commune de Dieulefit pour rectification des montants :

- Pour l'occupation du 01er/07/15 au 31/12/2015 : 6 330 €
- Pour l'année 2016 : 12 660 €, répartis comme suit :
  - o 1er trimestre : 3 165 €
  - o 2<sup>e</sup> trimestre : 3 165 €
  - o 3<sup>e</sup> trimestre : 3 165 €
  - o 4<sup>e</sup> trimestre : 3 165 €

Soit un montant total de 18 990 € TTC.

## **15 - Questions diverses**

- Virade de L'Espoir

N. BLANC rappelle que Dieulefit fêtera dimanche 25/09, le 25ème anniversaire de la Virade de l'Espoir. À cette occasion, elle appelle chaque élu de la CC à venir à 15H30 partager l'émotion des patients, parents et des bénévoles. La marche des élus symbolique sera suivie de la découpe du gâteau d'anniversaire et d'un lâcher de ballon hautement symbolique.

- Dates Comité des Maires et Conseil Communautaire

Prochain Comité des Maires jeudi 29 septembre à 18H00 à Eyzahut  
Prochain Conseil Communautaire jeudi 6 octobre à Pont de Barret

- Vernissage Maison de la Céramique

F. SIMIAN informe que vendredi 07 Octobre aura lieu le vernissage des stagiaires de la Maison de la Céramique.

**Le Conseil est clos à 20h50**

ALEYRAC	<b>ARNAUD Dominique</b>	
LA BÉGUDE DE MAZENC	<b>BARBE Marc-André</b>	
	BERNARD Sophie	
	BOUVIER Éric	
	CUER Gérard	
	MOULIN Corinne	
BÉZAUDUN SUR BINE	<b>BOMPARD Guy</b>	
BOURDEAUX	<b>CHALAMET Patrick</b>	
	MARTIN Michèle	
BOUVIÈRES	<b>REYNAUD Philippe</b>	
COMPS	<b>FABRE Jean-Pierre</b>	
CRUPIES	<b>VINCENT Lionel</b>	
DIEULEFIT	AUDERGON Jean-Marc	
	BERNON Jean-Pierre	
	BLANC Nicole	
	CADIER Olivier	
	GRESSE Francis	
	HOFFMANN Patricia	
	MORENAS Geneviève	
	NELSON Nadia	
	TEXIER Fabien	
EYZAHUT	<b>SIMIAN Fabienne</b>	
MONTJOUX	<b>BERRARD Philippe</b>	
LE POËT LAVAL	<b>BOURSALY Jean</b>	
	MAILLIAT GALLIANO Monique	
PONT DE BARRET	<b>PALLUEL Robert</b>	
	ESPIE Patrick	
ROCHEBAUDIN	<b>LEMÉE Jean-Paul</b>	
LA ROCHE ST SECRET	<b>BRUN Daniel</b>	
SALETTES	<b>BOFFARD Henri</b>	
SOUSPIERRE	<b>DE LESTRADE Alain</b>	
TEYSSIÈRES	<b>MUCKE Franck</b>	
TRUINAS	<b>TERROT Serge</b>	
VESC	<b>TIXIER André</b>	